



CONTACTS ET INSCRIPTION

Responsable Pédagogique : Rachel RICARD
Responsable de la Formation : Agnès FISCHER
Assistante/Secrétariat : Isabelle RAFFRAY

formations.autisme@eseis-afri.fr



CERTIFICAT NATIONAL D'INTERVENTION EN AUTISME

CNIA - 1^{ER} ET 2ND DEGRÉ

“

Développer des compétences dans la qualité du repérage, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes avec TSA en s'appuyant sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé.



Site de Strasbourg (Siège social) :
3 rue Sédillot BP 44
67065 STRASBOURG Cedex

WWW.ESEIS-AFRIS.EU/CNIA

Les **Certificats Nationaux d'Intervention en Autisme 1^{er} et 2nd degré**, édictés par l'Arrêté du 17 août 2020, s'inscrivent dans la **Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement**, initiée en 2018.

Une réelle opportunité de faire reconnaître des compétences professionnelles spécifiques dans le domaine !



L'ESEIS est habilitée par le Groupement National des Centres Ressources Autisme depuis janvier 2021.

© ESEIS - Août 2022 © Photo Robert Anasch, Unsplash



LE CERTIFICAT NATIONAL D'INTERVENTION EN AUTISME (CNIA - 1^{ER} ET 2ND DEGRÉ) À L'ESEIS

OBJECTIFS

La formation amenant au CNIA 1^{er} degré ou 2nd degré vise à développer des compétences en accompagnement et intervention (2nd degré uniquement) auprès de personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme (TSA) :

- Participer à l'évaluation du fonctionnement global de la personne atteinte de TSA
- Communiquer avec la personne atteinte de TSA et optimiser sa propre communication
- Prendre en compte les particularités sensorielles de la personne atteinte de TSA
- Optimiser les interactions sociales de la personne atteinte de TSA
- Prévenir et gérer les comportements-problèmes de la personne atteinte de TSA
- Elaborer et mettre en oeuvre le Projet Personnalisé d'Intervention de la personne atteinte de TSA
- Etre en veille sur l'état de santé de la personne atteinte de TSA
- Mettre en oeuvre des approches et des outils adaptés dans la réalisation des interventions dont bénéficie la personne atteinte de TSA
- Actualiser ses connaissances relatives aux TSA

CALENDRIER

Regroupement 1
Du lundi 16 au vendredi 20 janvier 2023
Regroupement 2
Du lundi 6 au vendredi 10 mars 2023
Regroupement 3
10, 11, 12, 15 et 16 mai 2023
Regroupement 4
Du lundi 3 au vendredi 7 juillet 2023
Regroupement 5
Du lundi 18 au vendredi 22 septembre 2023
Regroupement 6 (2nd degré)
Jeudi 19 et vendredi 20 octobre 2023
Certification
Épreuve orale : 16 et 17 novembre 2023

MODALITÉS DE CANDIDATURE

- **Inscriptions** : demander votre dossier de candidature par mail à formations.autisme@eseis-afris.eu avant le 30 novembre 2022.
- **Sélection/épreuve d'admission** : après étude de votre dossier, un **entretien de positionnement** vous sera proposé permettant de vérifier l'expérience en matière d'accompagnement de personnes présentant des TSA ou non, la situation professionnelle, le besoin de trouver un lieu de stage de formation pratique et d'informer sur le projet de stage à mener.

FORMATION 1^{ER} DEGRÉ

PUBLIC

- **Des professionnels du secteur social et médico-social** tels que : assistant familial, assistant maternel, auxiliaire de puériculture, accompagnant éducatif et social, technicien en intervention sociale et familiale, moniteur-éducateur...
- **Des professionnels d'autres secteurs** pouvant être amenés à accompagner des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme, AESH de l'Éducation Nationale, chargé d'accompagnement socio-professionnel de SIAE, des intervenants en Petite Enfance (détenteurs du CAP), des animateurs périscolaires, des professionnels encadrant des GEM...
- **Des bénévoles d'associations, des proches-aidants.**

CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉ-REQUIS

Diplôme ou titre professionnel de niveau 3 à 4 exigé.

FORMATION 2ND DEGRÉ

PUBLIC

- **Des professionnels du secteur social et médico-social** tels que : assistant de services sociaux, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur jeunes enfants, puéricultrice, chef de service, psychologue, orthophoniste, doctorants...
- **Des professionnels d'autres secteurs** pouvant être amenés à accompagner des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme, enseignants de l'Éducation Nationale...

CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉ-REQUIS

Diplôme ou titre professionnel de niveau 5 à 8 exigé.

CONTENU ET DURÉE

1 ^{ER} DEGRÉ :	2 ND DEGRÉ :
Module 1 : Connaissances des troubles du spectre autistique et évaluation fonctionnelle 17h30	
Module 2 : Les modalités de communication de la personne avec TSA et l'adaptation de la communication des intervenants 17h30	
Module 3 : Les particularités sensorielles, perceptives et sensori-moteurs de la personne avec TSA 14h 21h	
Module 4 : Les interactions sociales de la personne avec TSA 14h 21h	
Module 5 : Prévention et gestion des comportements-problèmes de la personne avec TSA 17h30 24h30	
Module 6 : Le suivi de l'état de santé de la personne avec TSA 10h30	
Module 7 : Elaboration et mise en oeuvre du Projet Personnalisé d'Intervention (PPI) 17h30 24h30	
Module 8 : Les approches développementales et comportementales et leur mise en oeuvre 28h 31h30	
Module 9 : Actualiser les connaissances relatives aux TSA 3h30 7h	
Préparation à la certification : 14h	
Total FORMATION THEORIQUE :	
1^{ER} DEGRÉ = 154h	2ND DEGRÉ = 189h
FORMATION PRATIQUE : 140h	
Un stage de formation pratique de 140h est obligatoire dans une structure accompagnant des personnes atteintes de TSA. En fonction, si tel est le cas, ce stage peut se faire dans la structure d'appartenance du candidat.	

COÛTS

- Coût de la formation 1^{er} degré : **3 003€**
- Coût de la formation 2nd degré : **3 685,50€**

